

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FRAUENBERG



Projet d'Aménagement et de Développement Durable Orientations générales d'urbanisme et d'aménagement

APPROBATION : 14 octobre 1981

APPROBATION DE LA REVISION PAR
D.C.M. DU : 15 décembre 2005

Date de référence : Décembre 2005

A4 Atelier d'Architecture et d'Urbanisme
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte DPLG
8, rue du Chanoine Collin - 57000 Metz
Tél 03 87 76 02 32 - Fax 03 87 74 82 31
E-mail : a4atelier@numericable.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE FRAUENBERG

CHRONOLOGIE DE LA PROCEDURE

PROCEDURE D'ELABORATION

PRESCRIPTION	ARRETE	PUBLICATION	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION
27/10/78		31/12/80	16/02/81	14/10/81

APPROBATION DE REVISION

1	15/12/05				

APPROBATION DE MODIFICATION

1	12/11/87				
2	02/06/95				

ARRETE DE MISE A JOUR

1	26/09/85				
2	11/04/89				
3	15/11/93				
4	09/01/98				
5	26/11/02				

PLAN LOCAL D'URBANISME DE

FRAUENBERG

*ORIENTATIONS GENERALES
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT*



A4 Atelier d'Architecture et d'Urbanisme

Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte DPLG
8, rue du Chanoine Collin - 57000 Metz
Tél 03 87 76 02 32 - Fax 03 87 74 82 31
E-mail : A4.ATELIER@wanadoo.fr

PREAMBULE

LES MOTIVATIONS ET OBJECTIFS DU PADD

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est une étape nouvelle dans la procédure de planification du développement de la commune. Il est une phase capitale pour la maturation du projet des élus pour le développement de leur cité. Aussi est-il élaboré sous la responsabilité des élus et construit pour servir l'intérêt général de la commune.

- Le PADD fixe les objectifs d'aménagement et les mesures de protection retenus par les élus dans le cadre de la révision du PLU de la commune. Ce projet suit une logique de développement durable et s'articule autour de trois paramètres, le local, le global et le court-moyen terme. Cette réflexion tente de répondre aux attentes des générations futures tant sur le plan des besoins sociaux, économiques ou environnementaux.

LE CONTEXTE DE FRAUENBERG

Sur la base de l'analyse de l'état initial du site, cinq enjeux principaux ont été définis en termes de :

- ☞ *préservation et valorisation de l'environnement et du patrimoine paysager*
- ☞ *développement économique et touristique, en rapport avec le patrimoine historique de Frauenberg*
- ☞ *développement maîtrisé et diversifié de l'habitat*
- ☞ *renforcement des liaisons entre les deux entités urbaines du village afin de ne pas accentuer la césure*
- ☞ *mise en valeur des espaces publics et entrées de village*

Ces enjeux ont été assortis d'objectifs de développement et d'actions en découlant ; arrêtés à l'issue de l'analyse préalable, ils se définissent comme suit.

ORIENTATIONS GENERALES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

Définition des objectifs

- **En matière d'environnement :**

La préservation des paysages (grand paysage et paysage urbain, jardins et vergers en milieu urbain, zone humide) consistera à :

- ✓ **Limiter l'urbanisation sur les crêtes**, et réduire l'impact visuel de celle-ci sur les coteaux, en l'associant à de la végétation. Les essences de ces écrans de verdure seront locales, dont une part importante d'arbres fruitiers.
- ✓ **Protéger et à renforcer les zones de vergers**, nombreuses sur le ban de Frauenberg. Les zones d'urbanisation se situeront en contrebas de la couronne de vergers entourant le village. Par ailleurs un verger pédagogique exploité par l'association des arboriculteurs sera créé, sur le site d'un verger préexistant rue du Château.
- ✓ **Préserver la zone humide des bords de Blies et sa végétation caractéristique**, en n'autorisant que des plantations caractéristiques des ripisylves.
- ✓ **Eloigner les nouvelles zones destinées à l'urbanisation des nuisances connues**, à savoir les risques d'inondation, mais également des nuisances sonores de la voie de contournement.

- **En matière de développement économique et démographique:**

- ✓ **Promouvoir les commerces de proximité**, en autorisant par le biais du règlement, l'installation de commerces et de services dans les zones d'habitat.
- ✓ **Maintenir les jeunes générations au village**, mais aussi être en mesure d'accueillir une population de l'extérieur, pour affirmer le statut péri-urbain de la commune.
- ✓ **Un objectif de 700 à 800 habitants** (230 de plus qu'actuellement) a ainsi été fixé pour les vingt années à venir. En hiérarchisant par le classement les secteurs à urbaniser, la volonté de la commune est de planifier l'urbanisation et de concevoir une progression maîtrisée, pour le court, moyen et long terme.
- ✓ **Promouvoir le tourisme vert** notamment grâce au développement des sentiers piétons et de pistes cyclables, et à **l'aménagement des bords de Blies**.
- ✓ **Soutenir et développer le tourisme culturel** par la mise en valeur du château et de la nécropole juive et de leurs abords.

- **En matière d'aménagement de l'espace :**

Les possibilités d'extension du village sont envisageables de part et d'autre de la contournante (RD974). Bien que les écoles soient implantées au nord de la route départementale, le futur développement urbain a été localisé au sud, afin d'éviter le déséquilibre existant entre le centre ancien du village et le secteur de la rue des écoles. Un regroupement des équipements pourra s'envisager à plus ou moins long terme autour de la mairie et de la Place St-Jacques. Un certain nombre de zones à urbaniser a été circonscrit, de façon à favoriser un **rééquilibrage du village en faveur du centre ancien de Frauenberg.**

Aussi trois zones urbanisables à court terme (1AU) se situent :

- ✓ Au sud de Frauenberg, en liaison avec les deux lotissements existants
- ✓ Autour de l'ancienne cité douanière
- ✓ A l'arrière du foyer et de l'église, pour densifier le centre ancien

Deux zones 2AU sont localisées aux extrémités ouest de Frauenberg :

- ✓ A l'arrière du lotissement des Alouettes, au sud, au lieu-dit *Willerheide*
- ✓ Au lieu-dit *Grosse Flur hinter den Neugaerten*, au nord

L'accessibilité des zones 1AU sera assurée, pour le nouveau lotissement, par la continuité vers l'est de la rue des Alouettes et vers le sud de la rue des Mésanges, liaisonnant par là-même ces deux lotissements. D'autre part, pour le site de l'ancienne cité douanière, un accès groupé sera réalisé sur la RD 974. Les zones à urbaniser à plus long terme seront desservies respectivement par la RD82 (rue des écoles) et par une prolongation vers le sud de la rue des Alouettes.

- ✓ **Utilisation de l'espace de façon économe.** Ce développement urbain futur regroupé près du centre ancien est une orientation d'aménagement pensée en termes de lutte contre l'étalement urbain. Il accueillera différents types de bâtis, mêlant petits collectifs et pavillonnaire afin d'occuper l'espace disponible de façon plus dense.
- ✓ **Traiter les espaces publics**, en particulier les entrées de Frauenberg permettant de renforcer l'identité du village, et plus particulièrement l'entrée est en provenance de l'Allemagne, porte d'entrée en France, image du village mais aussi du pays. Afin de valoriser le caractère particulier de la place Saint Jacques, la batterie de garages sera supprimée et une liaison piétonne sera créée avec l'arrière du foyer. Dans les lotissements, des aires de jeux et des espaces verts seront créées.
- ✓ **Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain**, par une réglementation adaptée. La partie ancienne du village est classée en zone U. Le règlement, avec une distinction pour les zones bâties en ordre continu, permet de maîtriser les zones d'implantation des constructions principales et de respecter ainsi la morphologie urbaine. Les zones d'extension sont prévues en continuité du tissu urbain existant ; leur localisation traduit une logique de développement urbain reliant les différents lotissements ou faubourgs entre eux, ainsi que l'ensemble de ceux-ci au centre de Frauenberg.

- **En matière d'équilibre social de l'habitat**

- ✓ **Une offre diversifiée en matière de logement** sera proposée, en effet un manque de petits logements (1 pièce jusqu'au 3 pièces) a été constaté sur Frauenberg. Ce type de logements intéresse plus particulièrement les tranches d'âge de 20 à 29 ans, trop jeunes pour construire, ainsi que les tranches d'âge des plus âgés, au-delà de 60 ans, lorsque les personnes se retrouvent seules dans de grandes maisons vides.
- ✓ **L'habitat intermédiaire associé à de l'habitat pavillonnaire** permettra la mixité entre les générations ainsi que la mixité sociale dans l'habitat, créant un quartier vivant avec une représentation de toutes les tranches d'âge de la vie. Parallèlement, les **logements vacants de la commune seront réinvestis** et réappropriés afin que le centre du village retrouve son dynamisme.

- **En matière de transport**

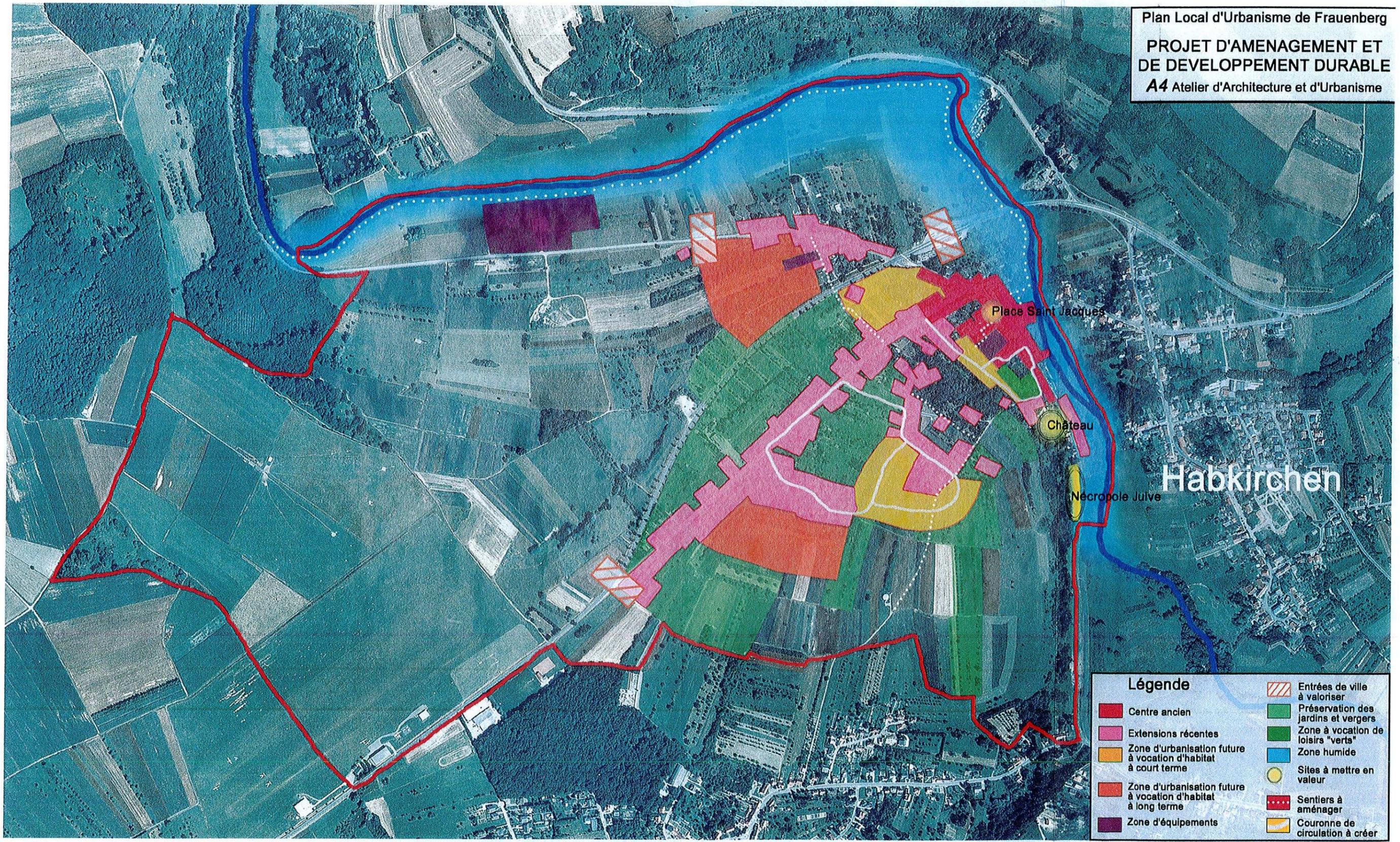
- ✓ Afin de remédier à la coupure que provoque la route départementale 974, une **liaison sera mise en place pour relier le quartier des écoles avec le centre du village.**
- ✓ **L'amélioration des déplacements, des liaisons et du stationnement** sera réalisée en grande partie par la création de la prolongation de la rue des Vergers, à l'arrière du foyer et de l'église. Cet aménagement servira à favoriser la fluidité et la logique de circulation en centre village. Les nouvelles voies créées posséderont des emprises suffisamment larges pour gérer harmonieusement le stationnement et la végétation en plus des circulations piétonnes, cyclistes et automobiles.

- **En matière d'équipements et de services**

De nouveaux équipements s'ajouteront à ceux existants :

- Un parking, à l'arrière du foyer
- Une zone sportive à l'arrière de l'actuelle école
- Une piste cyclable dans la vallée de la Blies (projet Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences)

Plan Local d'Urbanisme de Frauenberg
 PROJET D'AMENAGEMENT ET
 DE DEVELOPPEMENT DURABLE
 A4 Atelier d'Architecture et d'Urbanisme



Légende

- | | |
|--|---|
| Centre ancien | Entrées de ville à valoriser |
| Extensions récentes | Préservation des jardins et vergers |
| Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat à court terme | Zone à vocation de loisirs "verts" |
| Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat à long terme | Zone humide |
| Zone d'équipements | Sites à mettre en valeur |
| | Sentiers à aménager |
| | Couronne de circulation à créer |